

PRIX D'ACQUISITION

Les biens et droits immobiliers décrits à l'article "Type de bien recherché" devront être d'une valeur maximale de :

Cette valeur inclue les postes suivants :

1. Le prix net vendeur
2. Le montant des honoraires de l'agent immobilier du vendeur
3. Le montant des droits de mutation de 7 % environ du prix net vendeur
4. Le montant des honoraires du Mandataire GRES de 3 % TTC du prix net vendeur
5. Le montant des travaux éventuels et souhaités (un rafraîchissement pour 200/300€/m² environ, une rénovation partielle pour 500/800€/m² environ et une rénovation totale de bonne qualité pour 1.500/2.000€/m² environ).

NATURE

Le présent mandat est consenti et accepté sans exclusivité.